

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 16 novembre 2018

12^{ème} Commission
N° CP-2018-10-12-3

Service instructeur

DAJD - Service de la Commande Publique

Service consulté

**GROUPEMENT DE COMMANDES OUVERT ET PERMANENT SUR LE
TERRITOIRE ALSACIEN
BILAN ET AVENANT A LA CONVENTION DE GROUPEMENT**

Résumé : Une convention cadre constitutive d'un groupement de commandes dit permanent et ouvert a été adoptée en juillet 2017. Au regard des résultats positifs obtenus au cours de cette première année d'exercice et de l'intérêt que suscite le groupement de commandes permanent auprès de ses membres, il est proposé d'élargir le périmètre des achats entrant dans son champ d'application tout en simplifiant la terminologie et la classification des thématiques prises en compte en approuvant un avenant à la convention-cadre.

Par délibération n°CP-2017-7-12-2 de la Commission permanente du 7 juillet 2017, le Département du Haut-Rhin a adopté la convention-cadre constitutive d'un groupement de commandes dit permanent et ouvert, s'inscrivant dans le cadre fixé par les articles 28 et 101 de l'ordonnance n °2015- 899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Ce groupement associe le Département du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, ses communs membres notamment la Ville de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin, les établissements publics locaux d'enseignement des collèges des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle, le SDIS du Bas-Rhin, le SDIS du Haut-Rhin, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame et le Centre Communal d'Action Sociale de Strasbourg.

Il s'agissait de mettre en œuvre un mode de fonctionnement innovant en matière d'achat groupé par mutualisation permettant notamment de :

- réduire les coûts, générer des gains,
- optimiser les procédures de passation de marchés publics,

- renforcer les pratiques en créant un réseau d'acheteurs,
- susciter la concurrence, développer des expertises,
- intégrer des principes de développement durable.

Une première liste de vingt-deux thèmes avait été retenue et les dossiers pilotés selon le cas par l'un des membres coordonnateur du dossier chargé de l'analyse des besoins, des procédures de passation, de la signature et de la notification des marchés pour les membres du groupement y participant.

La première année de fonctionnement de ce groupement de commandes permanent démontre l'intérêt de ce dispositif, tant par la souplesse qu'il offre dans la mise en œuvre des achats mutualisés que pour les résultats qu'il a permis de générer.

Ainsi, le groupement de commandes permanent a notamment permis de réaliser, depuis le mois de septembre 2017 :

- des gains financiers selon l'importance des dossiers (par exemple de l'ordre de 25 à 30% en matière de fournitures administratives),
- des optimisations et harmonisations de cahiers de charge et donc du fonctionnement associé (par exemple un catalogue restreint et une livraison dans les bureaux pour les fournitures administratives),
- une meilleure maîtrise de l'évolution des coûts de l'énergie associée à la prise en compte d'objectifs environnementaux avec une forte augmentation du recours à l'énergie renouvelable (passage de 25% à 100% d'électricité verte et intégration de 5% de biogaz),
- un partage d'expériences et de pratiques avec une montée en compétence des référents associés au montage du dossier, sans assistance à maîtrise d'ouvrage,
- une répartition de la charge associée au portage d'un dossier du fait de la désignation d'un coordonnateur différent selon le domaine d'achat.

Les dossiers suivants ont été traités en commun :

| Objet | Coordonnateur | Participants | Observations |
|--|----------------------|---|---------------------|
| Fournitures administratives | Eurométropole | Tous les membres du groupement | Notification 2017 |
| Fourniture de batteries, alternateurs, ... | CD 67 | CD 67, SDIS 67 | Notification 2017 |
| Carburant en vrac | SDIS 67 | SDIS 67, CD67, Ville de Strasbourg, Eurométropole | Notification 2017 |
| Carburant par cartes accréditives | SDIS 67 | SDIS 67, CD67, Ville de Strasbourg, Eurométropole | Notification 2017 |
| Achats d'électricité et de gaz | Eurométropole | Tous les membres du groupement excepté 3 | Notification 2018 |

| | | communes | |
|---|---------|----------------------------|-------------------------------|
| Fondants routiers | CD 67 | CD 67, CD68, Eurométropole | Notification 2018 |
| Infogérance maintenance informatique collèges | CD 67 | CD 68 | Notification 2018 |
| Equipements de Protection Individuelle | CD 68 | CD67 | En cours d'analyse des offres |
| Lubrifiants et produits dérivés | CD 68 | SDIS 67, SDIS 68, CD67 | Publication en cours |
| Fourniture de fioul | SDIS 68 | SDIS 67, CD68 | Publication en cours |

Au regard des résultats obtenus au cours de cette première année d'exercice et de l'intérêt que suscite le groupement de commandes permanent auprès de ses membres, ces derniers ont souhaité élargir le périmètre des achats entrant dans son champ d'application tout en simplifiant la terminologie et la classification des thématiques prises en compte autour des points suivants : Bureau – Energies – Médical/Labo/Chimie – Informatique/Télécom – Entretien – Ressources humaines – Véhicules/Engins/outils – Fournitures pour ateliers ou travaux en régie – Eclairage/Chauffage/Ventilation/Climatique - Sécurité/Environnement – Voirie/Réseaux – Education/Culture – Contrôles/Vérifications – Prestations intellectuelles – Evènementiel/Communication – Travaux – Divers.

Il n'est pas prévu à ce stade d'ouvrir le périmètre du groupement à de nouveaux membres, le fonctionnement administratif et la régulation de la charge de travail et de coordination n'étant pas encore suffisamment stabilisés après seulement une année de fonctionnement.

Le projet d'avenant, joint au rapport, modifie l'annexe de la convention initiale relative au champ d'achat couvert, sans modifications des autres articles.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le bilan du groupement de commandes permanent établi après un an de fonctionnement
- d'approuver la poursuite, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats,
- d'approuver la liste des domaines d'achat annexée au présent rapport (Annexe 1), qui se substitue à l'annexe de la convention de groupement de commandes permanent initiale, définissant le champ d'application de ce dernier,

- d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant annexé au présent rapport (Annexe 2) élargissant le champ d'application de la convention de groupement de commandes permanent à de nouveaux domaines d'achat

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT